

JEAN BINGEN

DEUX STÈLES CHRÉTIENNES DE L'EX-COLLECTION MICHAELIDÈS:
S.B. X 10515 ET 10516

aus: Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik 100 (1994) 319–320

© Dr. Rudolf Habelt GmbH, Bonn

DEUX STÈLES CHRÉTIENNES DE L'EX-COLLECTION MICHAELIDÈS: S.B. X 10515 ET 10516

Dans un article intéressant à plus d'un point de vue, récemment paru dans cette revue,¹ Adam Łajtar a établi la provenance nubienne de quatre épitaphes grecques chrétiennes qu'il a pu attribuer à la nécropole de Ginari-Tafa.

Deux d'entre elles proviennent de l'ex-collection Michaelidès et ont été publiées par Bernard Boyaval en mentionnant, avec les réserves d'usage, la provenance fayoumique indiquée par le marchand qui a fourni les pièces.² Elles ont été reprises en 1971 comme SB X 10515-10516. A. Łajtar, qui revendique à juste titre leur authenticité, fait à ce sujet une remarque que j'ai lue avec surprise :

'It should be mentioned in this place that the whole epigraphical part of the Michaelides collection was considered by J. Bingen to have been composed of forgeries; cf. SEG XXIV 1252. However this is not true in the case of the two inscriptions here discussed' (p. 241, note 2).

Jugez de mon étonnement : non seulement je n'ai jamais contesté l'authenticité de ces deux épitaphes dont je ne me suis d'ailleurs occupé que très allusivement,³ mais surtout je n'ai jamais déclaré que toute la collection Michaelidès était composée de faux. Si on se reporte au passage du SEG auquel on renvoie le lecteur, on remarquera même que, dans le beau latin par lequel Woodhead a rendu somptueusement ma modeste pensée, la note déclare clairement que je tiens pour des faux les cinq inscriptions suivantes : SEG XVIII 698 (inscription philosophique), SEG XX 504 (urne d'Hadra du rhéteur athénien Apollodôros fils d'Aristarchos), SEG XXIV 1200 (dédicace à la déesse Astarà), SEG XXIV 1238 et 1239 (deux épitaphes de style bizarrement relevé).⁴ Voici d'ailleurs le texte du SEG :

'1252. Addenda ad volumen hoc vicesimum quartum.

(SEG XXIV) 1200 et 1238/9. Titulos graecos apud collectionem Michaelides illos, necnon SEG XVIII 698 et XX 504, nihil nisi falsos esse se nunc pro explorato habere per epistulas monet J. Bingen.'

Toute réaction d'amour-propre bannie (du moins je l'espère), il y a deux raisons pour lesquelles je ne puis laisser passer le grief qui m'est fait de m'être trompé sur l'authenticité de ces deux stèles. La première est que la note parue dans la ZPE donne droit de cité définitif à ce que j'appellerai plus bas un malentendu déjà ancien et ne peut que semer la confusion dans la recherche. La seconde est qu'en affirmant que j'ai erronément déclaré inauthentiques deux inscriptions Michaelidès dont l'authenticité est indiscutable, on jette la suspicion sur mes autres *damnationes*.

¹ On the Provenance of the Four Christian Inscriptions: SB X 10515-10516, M.G. Tibiletti Bruno, *Iscrizioni Nubiane* 49, 56'. ZPE 95, 1993, 241-245.

² B. Boyaval, '21 documents inédits de la Collection Despoina Michaelidès', BIFAO 64, 1966, p. 75-93, pl. VI-VIII.

³ Chron. Ég. 42, 1967, p. 236-237.

⁴ Un peu plus tard, j'ai signalé le caractère plus que suspect des inscriptions prétendument préptolémaïques figurant sur quatre statuettes publiées dans le BIFAO 66, 1968, p. 49-88. Cf. Chron. Ég. 44, 1969, p. 163 (= Pages épigraphiques, Bruxelles 1991, p. 70-71).

Or, cela ne peut que bénéficier à un certain trafic de fausses antiquités, qui, je l'ai appris, n'a pas beaucoup aimé mes interventions.⁵

J'ai l'impression que l'interprétation malheureuse que A. Łajtar prête à la note du SEG ne fait qu'amplifier une remarque apparue dans une publication plus ancienne.

En 1977, P. J. Sijpestein et K. A. Worp publiaient des papyrus récemment acquis par la bibliothèque universitaire d'Amsterdam, tout en réservant à G. J. M. J. Te Riele l'édition de deux inscriptions grecques et de deux inscriptions latines acquises en même temps.⁶

Les deux inscriptions grecques proviennent de la collection Michaelidès, et plus exactement du lot publié par B. Boyaval. La première est SEG XXIV 1238, une des épitaphes citées plus haut dans la liste des inscriptions que je considère comme des faux. Te Riele en souligne les anomalies graphiques et stylistiques. Se demandant si elle est authentique, il cite évidemment mon avis négatif sur cette pierre. La deuxième inscription n'est rien d'autre que la stèle funéraire SB X 10516, l'une des deux épitaphes dont Adam Łajtar a reconnu l'origine nubienne. Te Riele [p. 116] ne voit pas de raison de suspecter l'authenticité de la stèle (moi non plus d'ailleurs), mais est visiblement impressionné par ma note du SEG. Malheureusement, il l'interprète extensivement, mais sans me condamner pour autant :

'Le document comme il se présente ne nous donne pas lieu à suspicion, mais J. Bingen peut avoir eu d'autres raisons pour considérer toutes les pierres de la collection Michaelidès comme des faux (S.E.G. XXIV 1252)'.

Le mot 'toutes' est une addition malheureuse au texte du SEG, qui parle de cinq inscriptions. On retrouve la notion 'toutes' (*the whole epigraphical part*) dans l'article de la ZPE en même temps que le renvoi à SEG XXIV, et cette fois on me condamne, en transformant un malentendu en une affirmation qui pourra induire plus d'un lecteur en erreur.

Bruxelles

Jean Bingen

⁵ Je rappelle que récemment encore j'ai été amené à condamner une série de ces faux savants dits d'origine fayoumique et transitant, semble-t-il, par les mêmes filières. Or, un de ces faux lucratifs a trompé d'excellents connaisseurs, avant que Marcel Lejeune et moi-même les dénoncions indépendamment et qu'un travail de laboratoire les discrédite ensuite définitivement. Cf. 'Les "Fayum Tablets", de faux abécédaires grecs archaïques'. Chron. Ég. 63, 1988, p. 315-316, et Bull. épigr. 1989, 794.

⁶ 'Greek Texts in the Possession of the Amsterdam University Library', *Τάλαντα* 8-9, 1977, p. 100-118. L'appendice épigraphique de Te Riele occupe les p. 114-118, pl. V-VI.